

Fiche d'inscription
Marché de noel
du 06/12/2026 à Varennes Changy

À retourner avant le 9 novembre



Information sur le professionnel

Raison sociale :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal / ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro Siret :

Activité :

Réservation d'emplacement

Nombre de mètres linéaires souhaités :

Electricité : oui / non sous réserve de places disponibles

Selon disponibilités tables / claustras 3 euros:

Tarif par mètre linéaire : 5 euros / mètre montant total dû :

Paiement par chèque à l'ordre de Varennes Animations ou par virement

A RETOURNER A:

Document à fournir

RADENAC AURELIE, 34 RUE D'OUZOUER
45290 VARENNES CHANGY

CONTACT : varennesanimations@gmail.com
06 79 54 97 63

- extrait Kbis ou attestation INSEE
- Pièce d'identité
- règlement signé
- paiement

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des informations fournies, m'engage à respecter le règlement du vide grenier et reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation.

Fait à :

Le :

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Marché de Noël (PROFESSIONNELS)

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte aux professionnels déclarés, disposant d'un numéro SIRET.

Les exposants doivent fournir une copie de leur extrait Kbis ou attestation INSEE, une pièce d'identité et une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute activité ou vente d'articles non déclarés sur la fiche d'inscription.

ARTICLE 2 – ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'attribution pour des raisons logistiques.

ARTICLE 3 – TARIFS

Le tarif est fixé à 5 euros par mètre linéaire.

Le paiement doit être effectué à l'inscription et n'est pas remboursable sauf annulation de l'événement par l'organisateur. Les chèques seront encaissés 3 semaines avant l'évènement.

ARTICLE 4 – INSTALLATION ET DÉMONTAGE

Installation : à partir de 7H

Démontage : à partir de 18 H

Chaque exposant doit apporter son propre matériel. À titre exceptionnel et dans la limite du stock disponible, des tables et des claustras sont disponibles à la location au tarif de 3 euros.

Seules des chaises seront mises à disposition des exposants.

ARTICLE 5 – VENTE AUTORISÉE

Seuls les produits autorisés par la réglementation en vigueur peuvent être vendus.

Les denrées alimentaires ou boissons sont strictement interdites sauf autorisation préalable écrite.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉS

Chaque exposant est responsable de son stand, de ses biens et de ses actes.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

ARTICLE 7 – COMPORTEMENT

Les exposants doivent respecter les consignes des organisateurs et faire preuve de courtoisie.

Les exposants s'engagent à décorer leur stand dans l'esprit de Noël.

Les déchets doivent être ramassés et l'emplacement laissé propre.

ARTICLE 8 – ANNULATION

En cas d'intempéries, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement.

En cas d'annulation de la part d'un exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout professionnel s'inscrivant au marché de Noël reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve le présent règlement.

Nom et signature de l'exposant :

Date :

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"